

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JUIN 2008

L'an deux mille HUIT, le neuf juin à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à SAINT JULIEN EN BORN, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY , Sophie THOMAS, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, Marie-José LARTIGUE, Marie MARTINEZ, Gaston LABADIE, Yves PEYRES, Jean-Louis PRADET, Michel DAGREOU, Albert TONNEAU, Jean-Paul BELLOUVET, Nicole DARRICAU, Martine DARMAILLAC, Claude BRAZEILLES, Pierre BORDES, Michel BADET, Christian VIGNES, Marie-José LAFITTE, Michel FROUSTEY, Béatrice MORA, Bernard VARLET, Rémy JUMEL, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE.

Absents excusés : Bertrand PUYO, Gérard NAPIAS, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Jean-Pierre MAUBOURGUET, Didier DELAUNAY, Béatrice SAUBION.

Secrétaire de séance : Christian VIGNES.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- Convention de mise à disposition d'un local à la disposition des services de santé mentale du centre hospitalier de MONT DE MARSAN, à titre gracieux, un mercredi sur deux.
- Devis d'intervention de l'étude de faisabilité d'une piste cyclable de la Forêt domaniale de Vielle St Girons (route de Pichelèbe) à l'accès au parking de la Lette blanche, conclu avec l'ONF pour un montant de 3.240 € HT.

1- OBJET : CONTRAT EDUCATIF LOCAL : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC.

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire confiant aux FRANCAS DES LANDES la mission de réaliser un diagnostic préalable à la conclusion d'un contrat éducatif local sur le territoire de la communauté.

Madame Evelyne BROUSTAUD, à la demande du conseil communautaire, présente le diagnostic.

Le débat soulève les observations suivantes :

Monsieur DE RYCKE évoque les chiffres de démographie de 1999 et s'interroge sur les correctifs possibles. Les chiffres concernant la population sont corrigés au fur et à mesure des recensements par l'INSEE, mais les chiffres des effectifs des écoles sont à jour. La seule façon de connaître les données exactes est de créer un observatoire du territoire. Des données complémentaires sont dans le diagnostic du SCOT.

Monsieur TRAMBOUZE évoque le soutien scolaire. Les données sont actuellement floues sur le fonctionnement que se soit à l'école, au collège ou dans les associations.

Monsieur BEQUERY demande d'évaluer le temps de travail du poste prévu dans les pistes de travail. Le profil de poste sera réalisé avec une estimation du temps de travail après la validation du diagnostic par les élus. L'ouverture du poste est prévue en avril 2009, ce qui laisse le temps de travailler sur ses caractéristiques et compétences.

Monsieur DE RYCKE souligne le travail remarquable effectué mais souhaite que l'harmonisation ne retarde pas les communes qui sont en avance.

Madame BROUSTAUD évoque la possibilité d'ajouter aux missions définies pour le coordonateur, un appui aux associations, afin d'accompagner les bénévoles et d'alléger les taches administratives et financières.

Le président propose de valider les pistes de travail qui sont évoquées. Il conviendra de créer et réunir les groupes de travail prévus afin d'avancer sur les problématiques. Le conseil communautaire devra ensuite se positionner sur les solutions et le recrutement. Il souhaite favoriser un professionnalisme compétent et proposera un profil de poste avec une mission précise.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h40.

Le Président,
Gérard SUBSOL